

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN**

AVIS PUBLIC


**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA DÉMOLITION
D'IMMEUBLES**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une session tenue le 3 avril 2023, le conseil municipal a adopté, par sa résolution numéro 202304-022, le premier projet de règlement numéro 563 intitulé : «1^{er} projet de règlement relatif à la démolition d'immeubles »
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **1^{er} mai à compter de 18h00**, à la salle du Conseil Municipal, situé au 20-A, 7^e Avenue, à Saint-Fabien. L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de règlement numéro 563, relatif à la démolition d'immeubles pour la municipalité de Saint-Fabien afin de modifier plusieurs dispositions.
3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, aux heures d'ouverture.
4. Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Le règlement concerne l'ensemble de la municipalité.

Le règlement peut être consultée au bureau de la Municipalité.

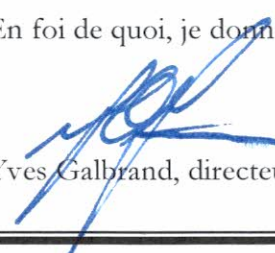
DONNÉ À SAINT-FABIEN, CE 12^e JOUR D'AVRIL 2023


Yves Galbrand, directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Yves Galbrand, directeur général et secrétaire-trésorier, résidant à Rimouski, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la Loi, le 12 avril 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12^e jour d'avril 2023


Yves Galbrand, directeur général et greffier-trésorier